



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	33
Votants par procuration	0
Absents	2
Total des votes	32

5.6

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, à 18h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 16 mars 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVRAU, Mme Fabienne DIAS, Mme Vanessa DUVAL, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Carole MARTIN, Mme Florence MOUCHEL, M. Clément NIEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, Mme Françoise OOSTERLINCK, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

à

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD, M. Thomas GRANDSIRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Kylian HÉBERT

N°DEL_0034_2026 Indemnité de fonction au Maire

Le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un nouveau Maire. Cette fonction donne lieu au versement d'une indemnité.

Cette indemnité est basée, sur l'indice brut terminal de la fonction publique, auquel peut s'ajouter une majoration de 20 % pour les communes bénéficiant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Étant personnellement intéressé, Monsieur DARMOIS Alexis , Maire, ne prend pas part au vote,

VU la délibération 0032_2026 portant élection du Maire,

VU l'article L. 2123-22 du Code général des collectivités territoriales portant majoration des indemnités de fonction

CONSIDÉRANT la possibilité de majorer l'indemnité de fonction au Maire.

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

Ne prenant pas part au vote :

Alexis DARMOIS

Par 26 votes Pour,

Et 6 votes contre

Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK,

Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY

- **D'ATTRIBUER** l'indemnité de fonction au Maire.
- **DE MAJORER** cette indemnité de 20% la commune de Pont-Audemer étant éligible à la DSU.

Pont-Audemer, le 20 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

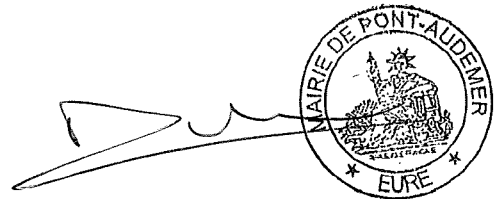
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Kylian HÉBERT



Alexis DARMOIS